

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Vendredi 8 février 2019 – 10h00

Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour

1. Communications

2. Prise en considération

- 2.1. de la proposition de résolution visant à reconnaître l'e-sport comme un sport à part entière et soutenir son potentiel, déposée par M. David Weytsman, Mme Dominique Dufourny, M. Alain Courtois, M. Abdallah Kanfaoui et M. Jacques Brotchi
doc. 123 (2018-2019) n° 1

3. Interpellations

- 3.1. de M. Julien Uyttendaele adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, concernant la hausse inquiétante de l'utilisation inadéquate d'opioïdes et ses conséquences en Région bruxelloise
- 3.2. de M. Michel Colson adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Fonction publique, concernant la retenue de 13,07% par l'ONSS sur le pécule de vacances d'une partie des agents de la Commission communautaire française
- 3.3. de Mme Jacqueline Rousseaux adressée à M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle, concernant l'opportunité que représente le programme Erasmus+ pour la formation professionnelle des jeunes à Bruxelles
- 3.4. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Céline Fremault, ministre en charge des Relations internationales, concernant la stratégie entreprise afin d'assurer la visibilité de la Commission communautaire française au sein de Wallonie-Bruxelles International

4. Questions orales

- 4.1. de M. Abdallah Kanfaoui adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, concernant la campagne de sensibilisation « Parlons de l'épilepsie »
- 4.2. de Mme Simone Susskind adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, concernant l'excision
- 4.3. de M. André du Bus de Warnaffe adressée à M. Didier Gosuin, ministre en charge de la Formation professionnelle, concernant le service citoyen

5. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 8h30)

fixée(s) à 11h30.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21